



Rupture de contrat militaire

Par **Romain2629**, le **12/06/2010** à **00:29**

Bonjour,

J'aimerais savoir s'il était possible de rompre un contrat militaire (marine nationale)?

Je me suis engagé pour une durée de 10 ans, actuellement j'ai 5 ans de service, mais la marine ne veut pas me laisser évoluer dans un domaine qui me plaît, j'ai donc fait des démarches pour trouver un emploi. Une entreprise veut m'embaucher en CDI. Quels sont mes droits?

Vous remerciant par avance.